

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

N° 23-228

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les Articles L 2213-1 et suivants ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article L325-1 relatif à la mise en fourrière ;

Vu la demande d'arrêté par les ateliers municipaux de la ville de Delle.

CONSIDERANT

Qu'en raison des travaux d'élagage des arbres situés à l'entrée de la cure, rue Roger Campredon 90100 Delle, réalisés par les ateliers municipaux de la ville de Delle, et ce sous réserve des conditions météorologiques favorables, dans le cas contraire, le chantier serait repoussé à une date ultérieure.

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de réglementer le stationnement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : le mercredi 27 septembre 2023 de 07h30 à 17h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur deux places de stationnement, rue Roger Campredon, au droit de la cure, coté école des Marronniers. Le stationnement des véhicules du chantier ainsi que le stockage des matériaux sera cependant possible.

ARTICLE 2 : des panneaux de stationnement interdit nécessaire aux dispositions du présent arrêté seront mis en place par les services de la ville de Delle.

ARTICLE 3 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;

Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;

A Delle, le 18 septembre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de Delle



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 20/09/2023
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.